

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Validation des conclusions de l'étude "Evaluation de la politique départementale de l'eau".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte des éléments de l'étude d'évaluation de la politique départementale de l'eau sur la période d'étude (2009-2014) présentés dans le rapport et notamment des conclusions suivantes :

- le Conseil départemental est un acteur majeur de l'eau dans les Bouches-du-Rhône.
- les 3 institutions Département, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Région Provence Alpes Côte d'Azur interviennent à hauteur équivalente dans le domaine de l'eau sur la base des moyennes annuelles, avec toutefois des priorités d'intervention qui leur sont propres.
- le Département est le premier financeur sur la thématique eau potable et la thématique inondation.

La synthèse jointe au rapport résume les conclusions de cette étude.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée